



Date de convocation : 19/09/2022
Date d'affichage : 19/09/2022
Nombre de conseillers en exercice : 17
Présents : 9
Votants : 10

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 23 SEPTEMBRE 2022.

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de PONT SUR SAMBE s'est réuni au salon d'honneur de Pont sur Sambre, sur la convocation de Madame Aurore COCHARD, vice-présidente et sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel, Président

Etaient présents : M. DETRAIT Michel, Président, Mme COCHARD Aurore, Mme DUPIRE Agnès, Mme DECOTTE Valérie, Mme GILLOT Séverine, M. DUPONT Jérôme, Mme DAUBARD Fabienne, Mme LECOMPTE Jeanine et Mme MORCRETTE Marie.

Etaient excusés : M. BURILLON Francis a donné pouvoir à Monsieur Michel DETRAIT, Mme CAIL Marie-Béatrice, Mme CRETON Stéphanie, Mme CHANDELIER Christie et Mme FIORE Séverine.

Etaient absents : Mme VANDY Hélène, Mme MATON Catherine et Mme TROUILLEZ Marie-France.

Secrétaire de séance : Madame COCHARD Aurore.

Après l'appel des membres du Conseil d'Administration, Madame la Vice-Présidente présente le nouveau membre du CCAS, Madame MORCRETTE Marie.

La lecture du précédent procès-verbal est effectuée.

06-2022 : Adoption de la nomenclature M57 au 01.01.2023

Madame COCHARD présente la délibération d'adoption de la M57. Elle précise que chaque dépense ou recette que nous avons sont répertoriées dans des comptes. Par exemple, les subventions payées aux associations sont payées au compte 6574, la taxe foncière au compte 63512. L'ensemble de ces comptes est regroupé dans la nomenclature dite « M14 ».

A compter de 2024, toutes les collectivités devront passer à la nomenclature M57. Il s'agit d'une nouvelle norme comptable destinée à simplifier la comptabilité et à rendre plus lisible les documents budgétaires.

Nous avons le choix de passer à cette norme en version simplifiée ou développée dès le 01 janvier 2023. Pour information, le budget communal commencera à l'appliquer à cette date. L'avancée de la procédure nous permettra de bénéficier d'une aide et d'un suivi supplémentaires pour la mairie.

La vice-présidente propose le passage de la nomenclature en version simplifiée dès le 01 janvier 2023.

Après lecture, le CCAS adopte à l'unanimité le passage de la nomenclature en version simplifiée dès le 01 janvier 2023.

Questions diverses :

- Goûter de Noël des enfants :

Les nourrissons et les enfants du CCAS, dont les parents ont le revenus minimum « RSA socle » sont invités au goûter de Noël des enfants, qui aura lieu le 14 décembre 2022 de 15 heures à 17 heures.

Des gâteaux, un jus d'orange et un chocolat chaud seront servis lors de ce goûter.

Concernant les activités, il est prévu de faire des photos avec un photomaton, de voir le Père Noël, un sculpteur de ballons et un clown.

Les enfants auront aussi la surprise de recevoir un cadeau.

L'année dernière, les enfants du CCAS ont une carte cadeaux et les nourrissons, un jouet.

Une boîte de chocolat sera également apportée aux enfants handicapés entre 06 et 12 ans qui sont en école spécialisée et entre 12 et 18 ans. Un justificatif de l'école spécialisée, de la carte d'invalidité ou de la notification AEH sera demandé sur présentation. La boîte de chocolat sera distribuée en même temps que le colis des aînés.

- Remise à niveau de l'auto-école :

Madame COCHARD rappelle l'opération de remise à niveau du permis de conduire. Deux dates sont proposées : le 06 et le 13 octobre 2022, entre 14 heures et 16 heures. Un café sera servi à la fin de chaque session.

Un questionnaire sera donné aux bénéficiaires pour être diffusé dans le bulletin municipal.

- Bons alimentaires :

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que des bons alimentaires pour des même personnes sont régulièrement demandés. Il est convenu que désormais, il convient de les diriger systématiquement vers des assistantes sociales. Ces dernières devront alors écrire au CCAS communal pour déclencher l'étude et le versement du bon.

- Création groupe scolaire :

Lors de la dernière réunion du CCAS, il a été avancé que le CCAS participe à la création du futur groupe scolaire, actuellement en projet. Avec l'argent mis en investissement, en plus de celui que le CCAS pourrait mettre de côté chaque année, le Conseil d'Administration pourrait payer une aire de jeu. Monsieur DUPONT demande si cela est toujours possible. Monsieur le Président déclare que cela reste possible mais que dans le cadre de l'opération, ce type d'infrastructure est prévu.

- Fin de séance à 19h00 -

Monsieur le Président,

Madame la secrétaire,

DETRAIT Michel.



COCHARD Aurore.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a surname.

